

République Libanaise
Ministère de la Justice



**LA CONSTITUTION
LIBANAISE**

PROMULGUEE LE 23 MAI 1926
ET SES MODIFICATIONS

1995

TABLE DES MATIERES

TITRE I

DISPOSITIONS FONDAMENTALES

PREAMBULE DE LA CONSTITUTION

CHAPITRE I : DE L'ETAT ET DU TERRITOIRE
: DES LIBANAIS, DE LEURS DROITS ET DE LEURS

DEVOIRS

TITRE II

DES POUVOIRS

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

CHAPITRE II : DU POUVOIR LEGISLATIF

CHAPITRE III : DISPOSITIONS GENERALES

CHAPITRE IV : DU POUVOIR EXECUTIF

Premièrement:

Le Président de la République

Deuxièmement:

Le Président du Conseil des ministres

Troisièmement:

Le Conseil des ministres

TITRE III

- A : Election du Président de la République**
- B : Révision de la Constitution**
- C : Fonctionnement de l'Assemblée**

TITRE IV

DISPOSITIONS DIVERSES

- A : Haute-Cour**
- B : Finances**

TITRE V

DISPOSITIONS RELATIVES A LA PUISSANCE MANDATAIRE ET A LA SOCIETE DES NATIONS

TITRE VI

DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES